



Paris, le 5 avril 2013

Monsieur Jean-Marc Ayrault
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 - Paris SP 07

**JEAN-ETIENNE
ANTOINETTE**

SENATEUR
DE LA GUYANE

*VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE,
DE L'EDUCATION
ET DE LA
COMMUNICATION*

MAIRE
DE KOUROU

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un projet éolien en Guyane, reconnu et soutenu par tous, y compris par les services de la DGEC et de la CRE et qui ne peut pas bénéficier du dispositif mis en place par le Gouvernement en faveur de la filière éolienne dans les DOM.

En effet, contre toute attente, l'arrêté tarifaire pour l'éolien garanti dans les DOM, publié ce jour, a exclu la Guyane alors que l'appel d'offre qui justifie cet arrêté concernait tous les DOM, y compris la Guyane.

Cette situation est d'autant plus regrettable que le projet guyanais est le plus abouti et le plus avancé de tous les DOM parmi l'ensemble des lauréats de l'appel d'offre retenus en mars 2012.

Il est le seul à bénéficier de toutes les autorisations nécessaires y compris d'un permis de construire, encore valide seulement 8 mois.

Ce projet structurant représente pour la Guyane plus de 35 M€ d'investissement, plusieurs dizaines d'emplois et l'acquisition sur notre territoire d'une technologie d'avenir et innovante grâce au système de prévision/stockage de la production éolienne.

Ce projet a nécessité plusieurs années de travail et un très lourd investissement financier dont l'abandon serait préjudiciable pour la Guyane et son avenir énergétique.

La question du tarif d'achat est devenue le dernier point de blocage depuis que le ministère de l'Économie et des Finances a informé en début d'année 2013 que la défiscalisation ne serait pas applicable à ce projet contrairement à ce qui était prévu dans l'appel d'offre.

De surcroît, l'incompréhension est d'autant plus vive que l'avis de la CRE sur un tarif à 245 €/MWh a été jugé par cette autorité comme justifié pour la Guyane.



En effet, sans un tarif d'achat de l'éolien propre à la Guyane, en l'absence d'aide fiscale à l'investissement en outre-mer, parce que les contraintes du territoire le justifient et le coût de l'énergie le permet, ce projet sera abandonné.

Enfin, je crois devoir attirer votre attention sur le caractère spécifique du coût de l'énergie en Guyane qui implique un traitement différencié. Bien qu'élevé pour la métropole, en Guyane ce tarif permettrait de réaliser des économies au bénéfice de la CSPE du fait des coûts de production de l'électricité encore plus élevés issus des moyens conventionnels.

Pour ces raisons, Monsieur le Premier Ministre, je fais appel à votre autorité pour qu'un nouvel arrêté concernant la Guyane puisse être pris dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre appui dans ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de mes sentiments respectueux.



Jean-Etienne ANTOINETTE